

CFA Hilaire de Chardonnet - Interventions de Mme BULTOT, Adjointe et M. ROUSSEAU, Conseiller Municipal

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur ROUSSEAU, j'ai fait diligence pour essayer de retrouver trace du message que vous aviez envoyé par minitel. Il n'est pas arrivé sur nos minitels respectifs, au Secrétariat Général, au Cabinet. C'était peut-être une erreur de manipulation de votre part, cela m'étonnerait et m'inquiéterait aussi, par vos fonctions professionnelles il vaut mieux bien manipuler les choses et taper sur un minitel n'est pas difficile. Vous auriez souhaité poser une question d'actualité sur Hilaire de Chardonnet. Elle rejoint la question posée par Martine BULTOT, donc nous allons les joindre.

Mme BULTOT : «Les personnels du Centre de Formation et Apprentis de Besançon sont engagés dans un conflit depuis septembre dernier. Ce conflit est riche d'enseignement pour tous. La lutte menée est celle du refus d'une logique en œuvre dans d'autres secteurs d'activités, refus de voir ici à la fois les besoins en formation et qualification de la population du Doubs ne pas être pris en compte et à la fois le refus de voir les conditions d'exercice de la formation dispensée aux apprentis gravement détériorée.

Sur ces deux plans, les personnels du CFA et les Syndicats CGT ont montré la nécessité de répondre aux besoins existants. Après neuf mois de combat continu, de rencontres stériles et de fausses promesses, après l'élaboration d'un projet de développement du CFA construit par le personnel et par lui seul, et demandé par le Conseil Régional de Franche-Comté, après le licenciement de huit de leurs collègues et forts du bien-fondé de leur démarche, huit enseignants du CFA contraints à l'extrémisme par l'incompétence et l'incompréhension d'un organisme gestionnaire désuni, ont décidé de se mettre en grève de la faim.

Ils revendiquaient premièrement la garantie immédiate écrite concernant la résorption du déficit budgétaire actuel et la pérennité d'un financement pluriannuel par l'élaboration d'un protocole d'accord et l'engagement de tous les partenaires. Deuxièmement, la prise en compte du projet d'établissement pour une pédagogie de qualité dans le cadre de l'alternance, troisièmement la réintégration immédiate des personnes licenciées qui désirent être maintenues dans leur poste, quatrièmement l'étude sérieuse d'une participation de la Région à l'organisme gestionnaire, cinquièmement l'élaboration de statuts régionaux des personnels de CFA.

C'est dans ce contexte que s'ouvraient hier des négociations à la Chambre de Commerce et d'Industrie, des véritables négociations où pour la première fois, les représentants du personnel du CFA Hilaire de Chardonnet rencontraient un organisme gestionnaire uni. Le fait est assez exceptionnel pour être souligné.

Des propositions financières conséquentes ont été avancées : le Conseil Régional est d'accord pour que le taux de financement de niveau 5 passe de 55 à 75 %. La Chambre de Commerce et d'Industrie s'engage à faire un effort sur la distribution de la taxe d'apprentissage qui passera de 1 700 000 F à 2 200 000 F, soit une progression de 500 000 F. La Chambre de Métiers, quant à elle, passera sa contribution de 800 000 F à 1 MF, soit une progression de 200 000 F. Ces mesures financières s'accompagnent d'une part de la suspension de la procédure de licenciement de quatre personnes et de garanties de reclassement ou de formation pour les quatre autres. Quelques mesures complémentaires vont compléter ce dispositif, ce sont des mesures non négligeables.

Sous condition du respect des clauses, ce financement semble assurer à moyen terme la sérénité du travail du personnel. Après un débat démocratique, ces propositions ont été entérinées dès hier soir par les grévistes de la faim, et reprises et entérinées par l'Assemblée Générale du personnel ce matin, qui a voté la reprise à 95 %.

Monsieur le Député-Maire, notre Municipalité ne peut être absente de l'effort consenti par les différents partenaires pour le CFA Hilaire de Chardonnet. Elle doit à son tour y participer en apportant sa contribution tant sur le problème des personnels concernés que sur la pérennité du financement du CFA.

Le personnel souhaite connaître votre réponse sur la question, je vous remercie de bien vouloir y répondre.

M. ROUSSEAU : Je voudrais d'abord souligner que cette interpellation n'est pas sans rapport tout de même avec le débat que nous venons d'avoir sur la politique sociale de la Ville.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 1990 a été votée à l'unanimité une motion par laquelle la Municipalité s'engageait à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au maintien de la mission du Centre de Formation des Apprentis Hilaire de Chardonnet, à l'amélioration qualitative de la formation et à la défense de l'emploi du personnel. Or il apparaît aujourd'hui qu'à l'heure où des négociations semblent enfin s'ouvrir, se sont enfin tenues, il apparaît qu'un certain nombre de licenciements ont été annoncés et qu'une partie des élèves sera transférée à Montbéliard où un hypothétique CFA devrait ouvrir. De plus, le projet d'établissement élaboré par le personnel ne semblait pas avoir été pris en compte, il semble qu'il le soit de nouveau.

La formation de niveau 5, celle des CAP qui a été particulièrement visée par les mesures prises et dont la qualité ne pourra donc se détériorer, est une voie importante dans le processus de réinsertion des jeunes en difficulté. A cette heure où nous venons de débattre de la politique sociale de la Ville de Besançon, pouvez-vous nous dire quelles mesures concrètes la Municipalité a prises pour répondre au vœu formulé par le Conseil Municipal unanime pour répondre aux questions et aux aspirations du personnel du CFA, et enfin pour préserver à Besançon une voie de formation essentielle pour tous les jeunes en quête de formation professionnelle, comme l'a rappelé tout à l'heure M. le Député JACQUEMIN.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci d'avoir posé cette question. Elle aura au moins le mérite de mettre la clarté sur la façon dont la Municipalité a suivi les opérations à Hilaire de Chardonnet.

Nous avons effectivement pris une délibération le 5 mars et dans toute la suite des opérations, la Ville a été représentée par Jacques VUILLEMIN y compris à la dernière réunion du 18 mars. Alors je m'étonne que ce soit d'autres responsables, parfois Adjoint qui suivent cette opération alors que c'est Jacques VUILLEMIN qui constamment, plus Vincent FUSTER, deuxième représentant de la Ville au sein du Conseil d'Administration du Centre Hilaire de Chardonnet, qui ont suivi de près tout cela. Ils ont tenu constamment informée la Municipalité lundi après lundi. Donc nous avons suivi de près toutes ces opérations. C'est vrai que nous n'avons pas brandi des pancartes, nous ne nous sommes pas exprimés mais Vincent FUSTER est allé voir les grévistes de la faim. J'ai reçu personnellement en mon bureau les représentants du personnel qui m'ont fait le point il y a quelques jours seulement et tout a été suivi, je dis bien de A jusqu'à Z par la Ville de Besançon, par les représentants qualifiés de la Ville de Besançon jusqu'au point où nous en sommes actuellement, c'est-à-dire que, hier 18 mai, ultime réunion à laquelle participait Jacques VUILLEMIN. Voici le compte rendu qu'il a donné après cette réunion au Maire qui suivait cela, compte rendu dont l'essentiel a été rappelé par Martine BULTOT de la part du personnel je pense, la Ville s'est investie totalement dans toutes les discussions, dans toutes les tractations, dans la recherche de solutions et nous sommes satisfaits qu'une solution soit enfin trouvée. Toutefois cette solution ne pouvait pas être dictée, déterminée par la Ville qui participe au Conseil d'Administration mais qui n'a aucunement en charge le CFA Hilaire de Chardonnet, je l'ai dit et redit. L'investissement du départ a été supporté à hauteur de 600 000 F par la Ville annuellement mais sur le fonctionnement sont responsables la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers et le Conseil Régional. Ce sont ces trois collectivités qui devaient trouver une solution, une solution que nous leur avons préconisée en accord d'ailleurs avec M. DUVERGET qui représentait le Conseil Régional que nous avons relancé plusieurs fois parce qu'il semblait que le Conseil Régional soit tenu un peu à l'écart par la Chambre de Commerce ou la Chambre de Métiers.

Nous sommes enfin arrivés hier à une solution qui donne satisfaction pour l'instant au personnel, qui nous donne satisfaction parce que nous tenons bien sûr à maintenir le CFA Hilaire de Chardonnet, à le soutenir, mais il ne saurait être question que nous nous engagions désormais financièrement alors que la solution financière vient d'être trouvée. Nous continuerons d'être présents pour le fonctionnement et pour la suite et l'avenir du Centre de Formation d'Apprentis Hilaire de Chardonnet.

Voilà ce qui a été fait, c'est très clair, c'est très précis ! Nous ne sommes pas du tout, je l'ai entendu dire ici ou là, désintéressés du sort d'Hilaire de Chardonnet, du sort des huit qui avaient reçu une lettre de licenciement, des sept plus exactement puisqu'une est revenue après, du sort des grévistes de la faim que nous sommes allés voir par l'intermédiaire de l'un de nos Adjoints, donc tout cela a été suivi tout à fait de près par la Ville de Besançon, par le Maire, la Municipalité et les Adjoints concernés. Puisque nous sommes arrivés à une solution heureuse pour tout le monde, nous ne pouvons tous ensemble que nous en réjouir. Voilà ce que je voulais simplement indiquer suite à ces interpellations. On a toujours l'impression d'entendre dire que la Ville ne s'intéresse à rien, qu'elle ne fait rien, etc., alors j'ai une mise au point qui est peut-être agressive de mon côté parce qu'il est nécessaire de temps en temps de dire franchement ce qui a été fait, ce que l'on pense mais vous n'êtes absolument pas en cause Monsieur ROUSSEAU, pas plus que Martine BULTOT qui intervient au nom du personnel, etc. mais je trouve quand même que c'est aux représentants de la Ville de suivre. Ils nous ont informés et je crois que les choses sont très claires maintenant».

Dont acte.